



# Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang

1, place du Général Goiran 06100 NICE  
Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82  
F. 04 97 03 82 83  
[www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)  
ffvl@ffvl.fr

**Nom du terrain de pratique :** (à remplir par le club gestionnaire du terrain)

...Pente école Piste ULM.....

**Usage du terrain :** (ex : déco, atterro, pente école, domaine skiable, etc...)

...Pente école.....

**Coordonnées GPS du terrain :**

Latitude :44.959091  
(format décimal)

Longitude : 6.589186  
(format décimal)

## CONVENTION

**Autorisation à usage en vue de la pratique du vol libre  
Parapente, Delta**

Entre « **le propriétaire** » du terrain :

Nom ou raison sociale : Commune de La Salle les Alpes

Adresse :15 rue de la Guisane La Salle les Alpes 05240

Représentée par : Mr Salle.....

Fonction : ...Maire.....

Téléphone : 04 92 25 54 00.....

Email :secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr.....

et « **le preneur** » Fédération Française de Vol Libre, FFVL,

représentée par la structure :

Nom ou raison sociale : Club Air Pioupiou

Adresse : Bar le Trappeur ; rue Centrale ; 05330 St Chaffrey

Représentée par : Monsallier Michel

11 4

## 2. La mise en place et la sécurisation du terrain

« **Le preneur** » assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et s'engage à respecter la « Charte du Gestionnaire de Sites », édictée par la FFVL téléchargeable sur le site web [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr). Dans l'hypothèse d'une activité professionnelle se déroulant sur le terrain, une Convention de Coordination des activités de Vol Libre pourra être mise en place entre la FFVL et le/les structures professionnelles concernées (imprimé spécifique disponible à la FFVL) avec l'accord exprès du « **propriétaire** ».

## 3. Responsabilités – Assurances

Le « **propriétaire** » confie au « **preneur** », qui l'accepte, la garde du site et des biens, définis par la présente convention. Le « **preneur** » assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et l'entretien des lieux précités. **Le « propriétaire » bénéficiera de la RC des preneurs** pour tout litige ou dommage relatifs aux activités statutaires de la FFVL. sur le terrain, objet de la présente convention. Certaines activités vol libre peuvent être temporairement ou définitivement interdites sur le terrain. Le « propriétaire » peut exiger du « preneur » la pose d'un panneau d'information et de consignes sur le terrain.

## 4. Résiliation – Contestation

En cas d'inexécution par le « **preneur** » d'une des obligations énumérées ci-dessus, la présente convention pourra être résiliée après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la FFVL, restée sans effet. En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties, le « **preneur** » pourra récupérer les équipements installés à ses frais ou par ses moyens sur le terrain.

## 5. Enregistrement obligatoire de la présente convention

La présente convention devra être adressée par voie électronique à la FFVL à l'adresse mail [conventions@ffvl.fr](mailto:conventions@ffvl.fr), accompagnée des éventuelles annexes dûment paraphées et signées par toutes les parties. La procédure d'enregistrement [est disponible ici](https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Procedure_sites.pdf) : [https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Procedure\\_sites.pdf](https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Procedure_sites.pdf)

À défaut d'accord exprès de la FFVL, cette convention est nulle et non avenue.

Fait en trois/quatre exemplaires, à La Salle les Alpes le /2024.....

**Le propriétaire**  
Lu et approuvé.

**Le preneur**  
Lu et approuvé

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Un exemplaire de cette convention doit être adressé par voie électronique sous huitaine à la FFVL accompagné des annexes si nécessaires et d'une carte précisant la situation du terrain concerné.

**Attention, les pages doivent être paraphées.**